

PREMIER DOCUMENT D'IDÉE :



CONSULTATIONS RÉGIONALES EN LIGNE AVEC LES ENFANTS SUR L'ACCÈS À L'EDUCATION PRÉSCOLAIRE ET SECONDAIRES GRATUIT

DE QUOI S'AGIT-IL ?



Dans de nombreuses régions du monde, l'accès à l'enseignement préscolaire et secondaire demeure limité en raison du coût prohibitif des frais de scolarité et des coûts connexes. Dans le cadre d'une enquête des Nations Unies, plus de 8 000 enfants de 40 pays ont exprimé un message clair et unanime : l'éducation doit être gratuite, inclusive et accessible à chaque enfant, à chaque étape de son développement.

Pour combler cette lacune persistante, l'ONU envisage un nouveau Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). Ce protocole proposé exigerait des pays qu'ils garantissent un enseignement préscolaire public gratuit - d'une durée minimale d'un an - et un enseignement secondaire public gratuit.

POURQUOI ORGANISER DES CONSULTATIONS RÉGIONALES ?



En septembre 2025, des États, des experts et cinq délégués d'enfants représentant cinq régions du monde se sont réunis à Genève pour discuter du Protocole facultatif proposé et de la question plus large de la gratuité de l'éducation. La réunion s'est conclue par la décision de tenir de nouvelles consultations avant la deuxième session, prévue en août 2026.

Si des consultations sont menées auprès d'adultes pour éclairer ce processus, il est important que les enfants aient également la possibilité de participer et de partager leurs points de vue.

QUE POURRIONS-NOUS ACCOMPLIR GRÂCE AUX CONSULTATIONS RÉGIONALES ?



L'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) stipule que les enfants ont le droit de participer à toutes les décisions qui les concernent. Il est certain que l'élaboration d'un nouveau Protocole facultatif concernant le droit à l'éducation concerne les enfants du monde entier ; ils devraient donc pouvoir :

-  Pour en savoir plus sur le nouveau Protocole facultatif et le processus de négociation en cours,
-  Afin de se rencontrer et de discuter de leurs points de vue et de leurs idées concernant les obstacles financiers qui empêchent l'accès à l'enseignement préscolaire et secondaire gratuit dans leur pays et leur région,
-  Afin de coordonner leurs activités et leurs efforts de plaidoyer en faveur du droit à l'éducation gratuite et de l'élaboration du nouveau Protocole facultatif.

QUI EST CE « NOUS » ?



Les membres de l'équipe consultative des enfants de Child Rights Connect participent au processus relatif au Protocole facultatif depuis plus de deux ans, par le biais de campagnes de sensibilisation, de lettres, de consultations et de leur participation à des réunions des Nations Unies.

En collaboration avec les délégués enfants représentant les cinq régions, les conseillers enfants peuvent co-concevoir et co-organiser les consultations avec le soutien de leurs organisations et des membres du groupe de travail de Child Rights Connect sur les enfants et le droit à l'éducation.

COMMENT POUVONS-NOUS Y PARVENIR ?



Les consultations se dérouleront en ligne, dans un environnement sécurisé. Chaque région bénéficiera d'une consultation avec la participation de 20 à 25 enfants du continent ayant une expérience de la défense des droits à l'éducation. L'invitation sera diffusée auprès des organisations et réseaux de défense des droits de l'enfant, ainsi que des groupes informels, qui pourront désigner jusqu'à deux enfants. Les participants ne devront pas avoir 18 ans avant décembre 2026 et devront être capables de participer dans l'une des langues de la consultation.

Proposition de calendrier :

- Consultation sur l'Afrique : décembre 2025
- Consultation européenne : 2026
- Consultation sur l'Amérique latine : 2026
- Consultation Asie : 2026

REMERCIER TOI

